



L'AN MIL neuf cent treize, le onze de Mai après-midi:
DEVANT M^{re}. Joseph Larue Notaire Public pour la Provin-
ce de Québec, résidant et pratiquant à St. Antoine de Tilly--
sousigné.

A Comparu Monsieur Charles Eusèbe Croteau, agent d'ins-
truments aratoires, de la dite paroisse de St. Antoine; Lequel
a vendu avec garantie de tous troubles, à Sieur Victorien -
Croteau, cultivateur, du même lieu, à ce présent et acceptant
pour lui ses heirs et ayant cause à l'avenir, savoir:

Une maison en bois de vingt huit pieds de long, sur ---
vingt huit de largeur, a deux étages, située sur le lot numé-
re deux cent (200) du cadastre officiel pour la dite paroisse
de St. Antoine, avec une boutique de forge, à bois et peinture,
de vingt cinq pieds de large sur cinquante cinq pieds de --
longeur, appuyée aussi sur le dit lot, avec tous les outilla-
ges, qu'il y a actuellement, servant au fonctionnement de la
dite boutique, et tous ses droits et prétentions qu'il a et
peut avoir dans le dit lot, circonstances et dépendances, --
sans réserve.

Au vendeur à lui appartenant pour l'avoir construite -
lui même il y a environ treize ans.

A la charge par l'acquéreur de payer toutes les taxes
municipales, scolaires et cotisations spéciales pour les --
ponts qui écherront à l'avenir.

La présente vente est faite pour le prix e somme de --
dix huit cents piastres courant que le vendeur reconnaît --
avoir reçu comptant du dit acquéreur dont quittance.

Pour le dit acquéreur jouir, faire et disposer de tout
ce que dessus vendu en pleine propriété de ce jour et à tou-
jours.

Fait et passé en la dite paroisse de St. Antoine, sous le
numéro huit mille quatre cent, cinquante et les parties ont-
signé avec le dit Notaire après lecture faite.

(Signé) "C. E. Croteau"

"Victorien Croteau"

"Jos. Larue N.P."

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.